

RCS : CANNES
Code greffe : 0602

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CANNES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2006 B 00197
Numéro SIREN : 388 748 931
Nom ou dénomination : 20 20 TECHNOLOGIES

Ce dépôt a été enregistré le 31/07/2019 sous le numéro de dépôt 2725

Désignation de l'entreprise :		SAS 20-20 TECHNOLOGIES		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois *		1 2	
Adresse de l'entreprise :		Espace Guidetti 323 Chemin des Plaines 06370 MOUANS SARTOUX		Date de l'exercice précédent *		1 2	
Numéro SIRET *		3 8 8 7 4 8 9 3 1 0 0 1 1 9		Néant <input type="checkbox"/> *			
		Exercice N clos le		3 1 1 0 2 0 1 8			
		Brut		Amortissements, provisions		Net	
		1		2		3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
IMMOBILISATIONS INCORPORÉES	Frais d'établissement *	AB		AC			
	Frais de développement *	CX		CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	131 962	AG	128 922	3 039	
	Fonds commercial (1)	AH	3 565 969	AI	115 753	3 450 216	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	Terrains	AN		AO			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Constructions	AP		AQ			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS			
	Autres immobilisations corporelles	AT	847 326	AU	566 236	281 090	
	Immobilisations en cours	AV		AW			
	Avances et acomptes	AX		AY			
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
	Autres participations	CU		CV			
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	Créances rattachées à des participations	BB		BC			
	Autres titres immobilisés	BD		BE			
	Prêts	BF		BG			
	Autres immobilisations financières *	BFI	10 789	BF		10 789	
	TOTAL (II)	BJ	4 556 045	BK	810 911	3 745 134	
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
	En cours de production de biens	BN		BO			
	En cours de production de services	BP		BQ			
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
	Marchandises	BT		BU			
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	22 596	BW		22 596	
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	2 012 750	BY	228 079	1 784 671	
CRÉANCES	Autres créances (3)	BZ	315 929	CA		315 929	
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD	23 712	CE		23 712	
DIVERS	Disponibilités	CF	330 739	CG		330 739	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	306 635	CI		306 635	
TOTAL (III)	CJ	3 012 360	CK	228 079	2 784 281		
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaier (IV)	CW					
	Pâmes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Écarts de conversion actif *	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	7 568 406	1A	1 038 991	6 529 415	
Revenus : (1) Dont droit au bail :			CP				
Cause de rétrocession :							
Storck :							
Créances :							

SAGE Expert-comptables Janvier 2018

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052

Désignation de l'entreprise		SAS 20-20 TECHNOLOGIES		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 4 000 000)	DA	4 000 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK <input type="checkbox"/>)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	8 466		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1 <input type="checkbox"/>)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * <input type="checkbox"/> EJ <input type="checkbox"/>)	DG			
	Report à nouveau	DH	(1 815 026)		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(44 478)		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL	2 148 962		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	45 617		
	Provisions pour charges	DQ	64 093		
	TOTAL (III)	DR	109 709		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI <input type="checkbox"/>)	DV			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	2 360		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	1 835 148		
	Dettes fiscales et sociales	DY	921 023		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Autres dettes	EA	8 193			
Compte régull.	Produits constatés d'avance (4)	EB	1 504 020		
	TOTAL (IV)	EC	4 270 744		
	Ecart de conversion passif *	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	6 529 415		
RENVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
		Écart de réévaluation libre	1D		
		Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	1F			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	1G	4 270 744			
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	1H				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

③ **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)**

DGFIP N° 2052-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise :		SAS 20-20 TECHNOLOGIES				Néant	<input type="checkbox"/>	
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue	biens * services *	FD	649 771	FE	156 181	FF	805 952
			FG	4 520 435	FH	969 373	FI	5 489 808
			FJ	5 170 205	FK	1 125 554	FL	6 295 759
	Chiffres d'affaires nets *					FM		
	Production stockée *					FN		
	Production immobilisée *					FO		
	Subventions d'exploitation					FP	784 247	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FR		
	Autres produits (1) (11)					FS		
Total des produits d'exploitation (2) (X)							7 080 006	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FT	9 892	
	Variation de stock (marchandises)*					FU		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FV		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FW	2 890 980	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FX	89 318	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FY	1 863 233	
	Salaires et traitements *					FZ	806 262	
	Charges sociales (10)					GA	90 087	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *				GB	
			- dotations aux provisions				GC	108 321
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *				GD	22 635	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GE		
	Autres charges (12)					GF	1 257 300	
Total des charges d'exploitation (4) (II)							7 138 028	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(58 021)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *					GH	(III)	
	Perte supportée ou bénéfice transféré *					GI	(IV)	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN	566	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)						GP	566	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					QQ		
	Intérêts et charges assimilés (6)					GR	12	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)						GU	12	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	554	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(57 467)	

(RENVOIS : voir tableau n° 2052) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052.

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 59 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS 20-20 TECHNOLOGIES		Néant <input type="checkbox"/> *	
				Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA	13 210	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD	13 210	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	221	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH	221	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)			HI	12 989	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		IJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)		IK			
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)			IL	7 093 782	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)			IM	7 138 261	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)			IN	(44 478)	
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
	(2) Dont	produits de locations immobilières	HY		
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP		
		- Crédit-bail immobilier	HQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH			
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ			
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK			
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	IX			
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC			
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	377 697		
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2			
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3				
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	874 355			
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6	obligatoires	A9		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N		
AMENDES			Charges exceptionnelles	220	
REGULARISATION CLIENTS ANTERIEURS			Produits exceptionnels	13 210	
ARRONDI			1		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
				Charges antérieures	Produits antérieurs

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 relatif au Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

Et ce, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant la durée de vie prévue. Les taux retenus selon le mode linéaire sont les suivants :

Constructions : 4 %

Installations générales et aménagements : 10%

Matériel de transport : 20 à 25%

Matériel de bureau et informatique : 33.33%

Mobilier: 20%

La réforme des actifs n'a aucune conséquence sur le compte de résultat et les capitaux propres à l'ouverture de l'exercice.

Les logiciels acquis sont amortis sur une durée de 1 an.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

A la clôture de l'exercice, les dettes que les événements en cours ou survenus rendent probables et dont l'objet est nettement précisé sont inscrits au passif du bilan en provisions pour risques et charges.

Les provisions pour litiges commerciaux et prud'homaux sont constituées sur la base de demandes chiffrées. Les montants réclamés sont révisés par la direction financière de la société sur la base d'une analyse du risque par le service juridique ou des avocats en charge des affaires.

PROVISIONS POUR INDEMNITÉS DE DÉPARTS À LA RETRAITE

L'engagement de l'entreprise en matière d'indemnités de départ à la retraite se traduit dans les comptes par une provision pour risques et charges d'un montant de 54 717 €. Les évaluations ont été faites selon la méthode des unités de crédit projetées qui évalue la valeur probable du passif social, année par année, en considérant que chaque année de service donne droit à une unité de prestation sur la base du salaire en fin de carrière et des droits acquis à terme. Les principales hypothèses retenues pour le calcul sont :

- Un départ volontaire à 67 ans,
- Une majoration de charges sociales de 46%,
- Un profil d'évolution de carrière de 3%,
- Un turn-over élevé, à savoir : le taux moyen de sortie par âge se situe dans une fourchette de 7,5% à 20% pour les cadres et les con-cadres
- Une table de mortalité INSEE 2017
- La convention collective SYNTEC pour le calcul du montant des indemnités,
- Un taux d'actualisation 1,54%.

Les règlements attendus s'étalent de 2025 à 2057 de façon relativement linéaire.

PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION D'ACTIF

Elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrecouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.

Depuis le 1er novembre 2017, toutes les créances > à 90 jours sont désormais déclassées en créances douteuses et provisionnées à 100%.

CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

CRÉDIT D'IMPÔT COMPÉTITIVITÉ ET EMPLOI

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intermédiaires ou consolidés, en normes françaises comme en IFRS.

En outre, compte tenu des conditions de fiabilité et de probabilité d'obtention du CICE, sa prise en compte pour des éléments de rémunération différés à long terme devrait être rare. La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013).

Les impacts de la prise en compte du CICE sur les états financiers sont une diminution des charges de personnel pour 55 442 euros en contrepartie d'un compte produit à recevoir de l'état, le portant à 303 307 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notre entité l'utilise à travers notamment à l'amélioration du fonds de roulement et à l'amélioration de la marge de l'entreprise.

Informations complémentaires pour donner une image fidèle

CONTINUITÉ D'EXPLOITATION

Nous maintenons le principe de continuité d'exploitation au regard des perspectives en cours et de la bonne réalisation du budget d'exploitation (conditions d'exploitation) et de trésorerie (sources de financement).

NOTES SUR LE BILAN : ACTIF

FONDS COMMERCIAL

FONDS COMMERCIAL	VALEUR BRUTE	AMORT./PROVIS.	VALEUR NETTE	TAUX
FONDS ACHETÉ	310 926	115 753	195 173	33,33 %
FONDS RÉÉVALUÉ				
FONDS REÇU EN APPORT	3 255 043		3 255 043	
TOTAL	3 565 969	115 753	3 450 216	

Étant donné que les « fonds commerciaux » ne sont pas directement rattachables à une nature d'actif, ces derniers n'ont pas été affectés comptablement aux actifs sous-jacents et sont donc comptabilisés dans leur intégralité dans le poste "fonds commercial" comme détaillé ci-dessous :

- **Fonds achetés :**

La société comptabilise à l'actif du bilan 2 fonds de commerce pour une valeur brute de 310 926 euros dont :

- un acheté en 2011 à hauteur de 115 753 € auprès de la société Logiciel Optim Concept, amortis à 100% à la clôture de l'exercice ;
- un acheté en 2008 à hauteur de 195 164 € auprès de la société CONCEPTOR, et non amorti.

- **Fonds reçu en apport :**

Les malis de fusion découlant des transmissions universelles de patrimoine des sociétés acquises sont comptabilisés en fonds de commerce (# 207 100) :

- 2020 France pour 20 052 €
- Laziosi Finance pour 587 323 €
- Conseil Matériel Services (CMS) pour 268 141 €
- Planit SA pour 2 379 536 €

La valeur nette comptable de ces actifs incorporels s'élève à 3 450 216 € à la clôture 31 octobre 2018.

Malgré les restructurations au sein de la société 20-20 Technologies France S.A.S. imposées par la stratégie du groupe 20-20 Technologies Inc et les pertes cumulées des exercices antérieurs, ces fonds de commerce conservent une valeur vénale et un potentiel de résultat pour les exercices futurs.

Néanmoins, aucun test de dépréciation n'a été mis en œuvre à la clôture de l'exercice 31 octobre 2018 permettant de confirmer cette valorisation.

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

ACTIF IMMOBILISÉ

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

ACTIF IMMOBILISÉ	L'OUVERTURE	UGMENTATION	IMINUTION	LA CLÔTURE
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 693 371			3 693 371
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	668 888	178 438		847 326
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	5 809		829	4 980
TOTAL	4 338 760	178 438	829	4 454 678

AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	A L'OUVERTURE	DOTATION	REPRISES	A LA CLÔTURE
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	243 156			243 156
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	477 669	88 567		566 236
TOTAL	720825	88567	0	809 392

ÉTAT DES CRÉANCES

ÉTAT DES CRÉANCES	MONTANT BRÛT	À UN AN	À PLUS D'UN AN
ACTIF IMMOBILISÉ	4 980		4 980
ACTIF CIRCULANT ET CHARGES D'AVANCE	2 988 559	2 988 559	
TOTAL	2 993 539	2 988 559	4 980

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION

NATURE DES PROVISIONS	A L'OUVERTURE	AUGMENTATION	UTILISÉES	NON UTILISÉES	A LA CLÔTURE
STOCKS ET EN-COURS					
COMPTES DE TIERS	526 307	108 321	382 945	23 303	228 380
COMPTES FINANCIERS					
TOTAL	526 307	108 321	382 945	23 303	228 380

Au cours de l'exercice 2018, la provision comptabilisée au 31 octobre 2018 a diminuée d'environ 57%, passant de 526 307 € au 31 octobre 2017 à 228 380 € en 2018, notamment dû aux passages en perte de créances douteuses en accord avec la direction pour un total de 382 945€, selon le détail ci-dessous :

- 1886€ concernant des créances anciennes individuellement non significatives
- 7946 € sous certificat d'irrécouvrabilité
- 284737€ pour des déclarations de créances rejetées ou des sociétés fermées
- 88379 € par geste commercial (suite à malfaçon ou non terminaison définitive des travaux)

PC

NOTES SUR LE BILAN : PASSIF

CAPITAL SOCIAL

MOUVEMENTS DES TITRES	NOMBRE	VALEUR NOMINALE	CAPITAL SOCIAL
TITRES EN DÉBUT D'EXERCICE	4 000 000	1	4 000 000
TITRES ÉMIS			
TITRES REMBOURSÉS OU ANNULÉS			
TOTAL	4 000 000	1	4 000 000

L'associé unique de la société est la société 20-20 Technologies Inc. domiciliée à Laval au Québec qui détient 100% du capital social de 2020 Technologies France S.A.S.

CAPITAUX PROPRES

POSTES DU BILAN	MONTANT AU 31 OCTOBRE 2016	AFFECTATION RÉSULTAT EXERCICE PRÉCÉDENT	RÉSULTAT DE L'EXERCICE	RECAPITALISATION	MONTANT AU 31 OCTOBRE 2017
CAPITAL	4 000 000				4 000 000
RÉSERVE LÉGALE	8 466				8 466
AUTRES RÉSERVES	0				0
REPORT À NOUVEAU	(1 540 652)	(474 374)			(1 815 026)
RÉSULTAT	(474 374)	274 374	(44 478)		(44 478)
TOTAL	2 193 440	0	(44 478)	0	2 148 962

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

PROVISIONS

NATURE DES PROVISIONS	A L'OUVERTURE	AUGMENTATION	UTILISÉES	NON UTILISÉES	A LA CLÔTURE
PROVISION ENGAGEMENT RETRAITE	54 717	64 093	0	(54 717)	64 093
PROVISION POUR AMENDES & PÉNALITÉS	0	0	0	0	0
AUTRES LITIGES	31 069	0	0	0	31 069
TOTAL	85 787	64 093	0	(54 717)	95 163

ÉTAT DES DETTES

ETAT DES DETTES	MONTANT TOTAL	DE 0 À 1 AN	DE 1 À 5 ANS	PLUS DE 5 ANS
ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT				
DETTES FINANCIÈRES DIVERSES				
FOURNISSEURS	1 835 148	1 835 148		
DETTES FISCALES & SOCIALES	921 023	921 023		
AUTRES DETTES	2 360	2 360		
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	1 504 020	1 504 020		
TOTAL	4 262 551	4 262 551		

R

DÉTAIL DES POSTES CONCERNÉS PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	PCG	MONTANT
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	48600000	306 635
TOTAL		306 635

Le solde du compte est composé principalement des dépenses engagées pour des salons et des abonnements de services relatifs aux exercices 2017/2018.

CHARGES À PAYER

DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	PCG	MONTANT
FACTURES NON PARVENUES	40810000, 40820000	116 476
TOTAL		116 476

DETTES FISCALES ET SOCIALES	PCG	MONTANT
CONGÉS PAYÉS	42820000	145 086
BONUS À PAYER	42850000	178 341
PERSONNEL - AUTRES CHARGES A PAYER	42860000, 42860001	0
CHARGES/CONGÉS PAYÉS	43820000	69 941
BENEFICES POUR VENTES A PAYER	43850000	64 068
EFFORT CONSTRUCTION	43861000	14 876
TAXE APPRENTISSAGE	43862000	9 649
FORMATION CONTINUE	43863000	14 829
CVAE	44861000	0
CFE	44862000	2 325
C3S	44863000	0
TVTS	44864000	7230
AGEFIPH	44865000	3 255
TOTAL		509 600

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	PCG	MONTANT
PCA	48700000	1 504 020
TOTAL		1 504 020

Le solde est composé des revenus différés attachés aux contrats pluriannuels de maintenance et de location de licences.

NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

TRANSFERT DE CHARGES

Les transferts de charges comptabilisés au titre de l'exercice 2018 s'établissent à 377 697€. Ils correspondent aux avantages en nature accordés à certains salariés de mise à disposition de véhicules ainsi qu'aux transferts de charges aux autres entités 2020.

CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

	CHARGES	PRODUITS
AMENDES & PÉNALITÉS	220	0
PRODUITS SUR EXERCICE ANTÉRIEURE	0	0
FRAIS EXCEPTIONNELS	0	13 210

INFORMATION SUR LE CHIFFRES D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires global toutes activités confondues s'élève à 6 295 759 € hors taxes. Les ventes se répartissent comme suit :

TYPE DE CLIENTS	ZONES GÉOGRAPHIQUES	MONTANT
EXTERNE	FRANCE	5 459 113
EXTERNE	UNION EUROPÉENNE	640 927
EXTERNE	HORS UNION EUROPÉENNE	195 719
TOTAL		6 295 759

AUTRES ÉLÉMENTS DE L'EXERCICE

EFFECTIF MOYEN

CATÉGORIE	EFFECTIF MOYEN
CADRES	15,1
EMPLOYÉS ET OUVRIERS	19,8
TOTAL	34,90

ENTREPRISES LIÉES

INFORMATIONS CONCERNANT LE BILAN:

TITRES DE PARTICIPATION	0
PROVISIONS SUR TITRES DE PARTICIPATION	0
PROVISIONS PERTES FILIALES	0
CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS	14 403
COMPTES COURANTS DÉBITEURS	0
PROVISIONS SUR C/C	0
AUTRES CRÉANCES	0
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS	1 401 317
COMPTES COURANTS CRÉDITEURS	0
AUTRES DETTES	0

INFORMATIONS CONCERNANT LE COMPTE DE RESULTAT :

PRODUITS FINANCIERS DES PARTICIPATIONS	0
DOTATIONS AUX PROVISIONS FINANCIÈRES	0
PRODUITS SUR COMPTES COURANTS	0
CHARGES SUR COMPTES COURANTS	0
CHIFFRES D'AFFAIRES GROUPE INTERCO	330 207
ACHATS GROUPE INTERCO	1 861 864

TYPE D'ENGAGEMENT	MONTANT
ENGAGEMENTS DONNES : AVALS, CAUTIONNEMENTS ET GARANTIES	505 719
ENGAGEMENTS REÇUS	0

RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

La rémunération des organes de direction n'est pas communiquée car cela conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

HONORAIRES ET MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les honoraires des commissaires aux comptes au titre du contrôle légal des comptes s'élèvent à 19 000 € pour l'exercice clos le 31 octobre 2018.

SOCIÉTÉ MÈRE ÉTABLISSANT LES COMPTES CONSOLIDÉS

La consolidation des données est effectuée par la compagnie mère, 2020 Technologies Inc. qui est une compagnie consolidée en vertu de la Loi sur les sociétés par action du Québec.

COMPTE PERSONNEL DE FORMATION (CPF)

Dans le cadre de la réforme de la formation professionnelle, le Compte Personnel Formation (CPF) a remplacé le Droit Individuel à la Formation (DIF), depuis le 1er janvier 2015. Les heures accumulées au titre du DIF par les collaborateurs au 31 octobre 2018 sont transférées à l'initiative des salariés sur le CPF. Les droits liés au CPF sont désormais attachés à chaque salarié, et l'accompagnent durant toute sa vie professionnelle, indépendamment de son employeur.

ÉLÉMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Néant

12

20-20 TECHNOLOGIES

**SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 4 000 000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 323 CHEMIN DES PLAINES
ESPACE GUIDETTI, 06370 MOUANS SARTOUX**

388 748 931 RCS CANNES

**DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 30 AVRIL 2018**

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT

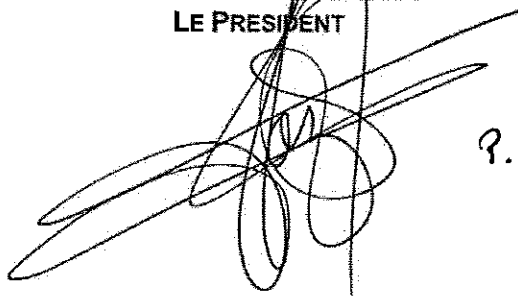
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 OCTOBRE 2018

L'associée unique, sur proposition du Président de la Société, décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 octobre 2018 s'élevant à - 44 478 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice :	- 44 478 euros
Au compte "report à nouveau" S'élevant ainsi à - 1 859 504 euros	- 44 478 euros

Conformément à la loi, l'associée unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

CERTIFIÉ CONFORME
LE PRÉSIDENT



P. LAZIOSI



KPMG Audit
51 avenue Simone Veil
Zac Meridia
CS 31043
06205 Nice cedex
France

Téléphone : +33 (0)4 92 00 34 80
Télécopie : +33 (0)4 93 01 26 09
Site internet : www.kpmg.fr

20-20 Technologies S.A.S
**Rapport du commissaire aux comptes sur les
comptes annuels**

Exercice clos le 31 octobre 2018
20-20 Technologies S.A.S
323, chemin des Plaines - Espace Guidetti - 06370 Mouans Sartoux
Ce rapport contient 25 pages
Référence : JE-192-088



KPMG Audit
51 avenue Simone Veil
Zac Meridia
CS 31043
06205 Nice cedex
France

Téléphone : +33 (0)4 92 00 34 80
Télécopie : +33 (0)4 93 01 26 09
Site internet : www.kpmg.fr

20-20 Technologies S.A.S

Siège social : 323, chemin des Plaines - Espace Guidetti - 06370 Mouans Sartoux
Capital social : € 4 000 000

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 octobre 2018

A l'attention de l'Associé unique de la société 20-20 Technologies S.A.S.,

Opinion avec réserve

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 20-20 Technologies S.A.S. relatifs à l'exercice clos le 31 octobre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Sous la réserve décrite dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion avec réserve

Motivation de la réserve

Dans notre rapport du 20 avril 2018 relatif à l'exercice clos le 31 octobre 2017, nous avons formulé une réserve en raison de l'absence de documentation relative à l'évaluation des fonds commerciaux inscrits à l'actif du bilan au 31 octobre 2017 pour une valeur nette de € 3 450 216. Pour les mêmes raisons, nous n'avons pas été en mesure de conclure sur la valorisation de ces actifs qui est inchangée dans les comptes de l'exercice clos le 31 octobre 2018.

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} novembre 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Estimations comptables :

La société constitue des dépréciations des créances clients selon les modalités décrites dans le paragraphe « Provisions pour dépréciation d'actif » de la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe.

Nous avons procédé à l'appréciation de l'approche retenue par la société 20-20 Technologies S.A.S., décrite dans le paragraphe « Provisions pour dépréciation d'actif » de la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe, sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier, par sondage, l'application de cette approche.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

A l'exception de l'incidence éventuelle du point décrit dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Associé unique.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation.

Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le commissaire aux comptes

Nice, le 18 avril 2019
KPMG Audit
Département de KPMG S.A.



John Evans
Associé

Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/10/2018 (12 mois)			Exercice précédent 31/10/2017 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
Actif immobilisé					
Frais d'établissement					
Recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires	131 962	128 922	3 039	4 559	- 1 520
Fonds commercial	3 565 969	115 753	3 450 216	3 450 216	
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles	847 326	566 236	281 090	191 220	89 870
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	10 789		10 789	10 789	
TOTAL (I)	4 556 045	810 911	3 745 134	3 656 783	88 351
Actif circulant					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes	22 596		22 596	18 601	3 995
Clients et comptes rattachés	2 012 750	228 079	1 784 671	2 544 115	- 759 444
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs	15 229		15 229	15 229	
. Personnel	9 392		9 392	5 975	3 417
. Organismes sociaux	5 082		5 082	5 287	- 205
. Etat, impôts sur les bénéfices	271 078		271 078	252 865	18 213
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	14 770		14 770	6 803	7 967
. Autres	379		379	4 175	- 3 796
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement	23 712		23 712	23 712	
Disponibilités	330 739		330 739	201 704	129 035
Charges constatées d'avance	306 635		306 635	263 548	43 087
TOTAL (II)	3 012 360	228 079	2 784 281	3 342 013	- 557 732
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF (0 à V)	7 568 406	1 038 991	6 529 415	6 998 796	- 469 381

Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/10/2018 (12 mois)	Exercice précédent 31/10/2017 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : Euros)	4 000 000	4 000 000	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...			
Ecarts de réévaluation			
Réserve légale	8 466	8 466	
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves			
Report à nouveau	-1 815 026	-1 540 652	- 274 374
Résultat de l'exercice	-44 478	-274 374	229 896
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
TOTAL (I)	2 148 962	2 193 440	- 44 478
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques	45 617	32 357	13 260
Provisions pour charges	64 093	54 717	9 376
TOTAL (III)	109 709	87 074	22 635
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts			
. Découverts, concours bancaires			
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers			
. Associés			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	2 360	3 723	- 1 363
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 835 148	2 452 030	- 616 882
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	323 427	207 740	115 687
. Organismes sociaux	285 447	241 306	44 141
. Etat, impôts sur les bénéfices			
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	299 339	269 903	29 436
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	12 810	14 813	- 2 003
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	8 193		8 193
Produits constatés d'avance	1 504 020	1 528 767	- 24 747
TOTAL (IV)	4 270 744	4 718 282	- 447 538
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	6 529 415	6 998 796	- 469 381

Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/10/2018 (12 mois)			Exercice précédent 31/10/2017 (12 mois)	Variation	%
	France	Exportations	Total	Total		
Ventes de marchandises						
Production vendue biens	805 952		805 952	832 019	- 26 067	-3,13
Production vendue services	5 489 808		5 489 808	4 724 614	765 194	16,20
Chiffres d'affaires Nets	6 295 759		6 295 759	5 556 633	739 126	13,30
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation reçues						
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges			784 247	1 385 449	- 601 202	-43,39
Autres produits						
Total des produits d'exploitation			7 080 006	6 942 082	137 924	1,99
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			9 892	34 695	- 24 803	-71,49
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock matières premières et autres approvisionnements						
Autres achats et charges externes			2 890 980	2 923 053	- 32 073	-1,10
Impôts, taxes et versements assimilés			89 318	84 979	4 339	5,11
Salaires et traitements			1 863 233	1 886 646	- 23 413	-1,24
Charges sociales			806 262	806 055	207	0,03
Dotations aux amortissements sur immobilisations			90 087	78 674	11 413	14,51
Dotations aux provisions sur immobilisations						
Dotations aux provisions sur actif circulant			108 321	179 453	- 71 132	-39,64
Dotations aux provisions pour risques et charges			22 635		22 635	N/S
Autres charges			1 257 300	1 234 431	22 869	1,85
Total des charges d'exploitation			7 138 028	7 227 986	- 89 958	-1,24
RESULTAT EXPLOITATION			-58 021	-285 904	227 883	79,71
Bénéfice attribué ou perte transférée						
Perte supportée ou bénéfice transféré						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières						
Autres intérêts et produits assimilés				173	- 173	-100
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change			566		566	N/S
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
Total des produits financiers			566	173	393	227,17
Dotations financières aux amortissements et provisions						
Intérêts et charges assimilées			12		12	N/S
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement						
Total des charges financières			12		12	N/S
RESULTAT FINANCIER			554	173	381	220,23
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT			-57 467	-285 731	228 264	79,89

Compte de résultat (suite)

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/10/2018 (12 mois)	Exercice précédent 31/10/2017 (12 mois)	Variation	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	13 210	17 127	- 3 917	-22,87
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels	13 210	17 127	- 3 917	-22,87
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	221	5 770	- 5 549	-96,17
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Total des charges exceptionnelles	221	5 770	- 5 549	-96,17
RESULTAT EXCEPTIONNEL	12 989	11 357	1 632	14,37
Participation des salariés				
Impôts sur les bénéfices				
Total des Produits	7 093 782	6 959 382	134 400	1,93
Total des charges	7 138 261	7 233 756	- 95 495	-1,32
RESULTAT NET	-44 478	-274 374	229 896	83,79
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

PRÉAMBULE

L'exercice social clos le 31/10/2018 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/10/2017 avait également une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice s'élève à 6 529 414,99€.

Le résultat net comptable est une perte de 44 478 €.

Les comptes ont été arrêtés par le Président du Conseil d'administration le 29 mars 2019.

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 relatif au Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

Et ce, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant la durée de vie prévue. Les taux retenus selon le mode linéaire sont les suivants :

Constructions : 4 %

Installations générales et aménagements : 10%

Matériel de transport : 20 à 25%

Matériel de bureau et informatique : 33.33%

Mobilier: 20%

La réforme des actifs n'a aucune conséquence sur le compte de résultat et les capitaux propres à l'ouverture de l'exercice.

Les logiciels acquis sont amortis sur une durée de 1 an.

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

A la clôture de l'exercice, les dettes que les événements en cours ou survenus rendent probables et dont l'objet est nettement précisé sont inscrits au passif du bilan en provisions pour risques et charges.

Les provisions pour litiges commerciaux et prud'homaux sont constituées sur la base de demandes chiffrées. Les montants réclamés sont révisés par la direction financière de la société sur la base d'une analyse du risque par le service juridique ou des avocats en charge des affaires.

PROVISIONS POUR INDEMNITÉS DE DÉPARTS À LA RETRAITE

L'engagement de l'entreprise en matière d'indemnités de départ à la retraite se traduit dans les comptes par une provision pour risques et charges d'un montant de 64 092.65 €. Les évaluations ont été faites selon la méthode des unités de crédit projetées qui évalue la valeur probable du passif social, année par année, en considérant que chaque année de service donne droit à une unité de prestation sur la base du salaire en fin de carrière et des droits acquis à terme. Les principales hypothèses retenues pour le calcul sont :

- Un départ volontaire à 67 ans,
- Une majoration de charges sociales de 46%,
- Un profil d'évolution de carrière de 3%,
- Un turn-over élevé, à savoir : le taux moyen de sortie par âge se situe dans une fourchette de 7,5% à 20% pour les cadres et les con-cadres
- Une table de mortalité INSEE 2017
- La convention collective SYNTEC pour le calcul du montant des indemnités,
- Un taux d'actualisation 1,54%.

Les règlements attendus s'étalent de 2025 à 2057 de façon relativement linéaire.

PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION D'ACTIF

Elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrecouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.

Depuis le 1er novembre 2017, toutes les créances > à 90 jours sont désormais déclassées en créances douteuses et provisionnées à 100%.

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

CRÉDIT D'IMPÔT COMPÉTITIVITÉ ET EMPLOI

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intermédiaires ou consolidés, en normes françaises comme en IFRS.

En outre, compte tenu des conditions de fiabilité et de probabilité d'obtention du CICE, sa prise en compte pour des éléments de rémunération différés à long terme devrait être rare. La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013).

Les impacts de la prise en compte du CICE sur les états financiers sont une diminution des charges de personnel pour 55 807 euros réduit d'un remboursement de 37 594 euros, occasionnant une variation de 18 213 euros en contrepartie d'un compte produit à recevoir de l'état, le portant à 271 078 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notre entité l'utilise à travers notamment à l'amélioration du fonds de roulement et à l'amélioration de la marge de l'entreprise.

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

Informations complémentaires pour donner une image fidèle

CONTINUITÉ D'EXPLOITATION

Nous maintenons le principe de continuité d'exploitation au regard des perspectives en cours et de la bonne réalisation du budget d'exploitation (conditions d'exploitation) et de trésorerie (sources de financement).

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

NOTES SUR LE BILAN : ACTIF

FONDS COMMERCIAL

FONDS COMMERCIAL	VALEUR BRUTE	AMORT. /PROVIS.	VALEUR NETTE	TAUX
FONDS ACHETÉ	310 926	115 753	195 173	33,33 %
FONDS RÉÉVALUÉ				
FONDS REÇU EN APPORT	3 255 043		3 255 043	
TOTAL	3 565 969	115 753	3 450 216	

Étant donné que les « fonds commerciaux » ne sont pas directement rattachables à une nature d'actif, ces derniers n'ont pas été affectés comptablement aux actifs sous-jacents et sont donc comptabilisés dans leur intégralité dans le poste "fonds commercial" comme détaillé ci-dessous :

- Fonds achetés :

La société comptabilise à l'actif du bilan 2 fonds commerciaux pour une valeur brute de 310 926 euros dont :

- un acheté en 2011 à hauteur de 115 753 € auprès de la société Logiciel Optim Concept, amortis à 100% à la clôture de l'exercice ;
- un acheté en 2008 à hauteur de 195 164 € auprès de la société CONCEPTOR, et non amorti.

- Fonds reçu en apport :

Les malis de fusion découlant des transmissions universelles de patrimoine des sociétés acquises sont comptabilisées en fonds commercial (# 207 100) :

- 2020 France pour 20 052 €
- Laziosi Finance pour 587 323 €
- Conseil Matériel Services (CMS) pour 268 141 €
- Planit SA pour 2 379 536 €

Lorsqu'ils ne sont pas représentatifs d'éléments individualisés et sont évalués sur la base d'un portefeuille « normatif » (ensemble d'éléments fongibles), ils sont assimilables au fonds commercial dont l'utilisation peut être présumée sans limite prévisible. Il n'est donc pas amorti et doit faire l'objet d'un test de dépréciation à chaque clôture, au niveau du groupe d'actifs auquel il est affecté (niveau auquel il est géré et ses performances suivies).

La valeur nette comptable de ces actifs incorporels s'élève à 3 450 216 € à la clôture 31 octobre 2018.

Malgré les restructurations au sein de la société 20-20 Technologies France S.A.S. imposées par la stratégie du groupe 20-20 Technologies Inc et les pertes cumulées des exercices antérieurs, ces fonds commerciaux conservent une valeur vénale et un potentiel de résultat pour les exercices futurs.

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

Néanmoins, aucun test de dépréciation n'a été mis en œuvre à la clôture de l'exercice 31 octobre 2018 permettant de confirmer cette valorisation.

ACTIF IMMOBILISÉ

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

ACTIF IMMOBILISÉ	À L'OUVERTURE	AUGMENTATION	DIMINUTION	A LA CLÔTURE
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 697 930			3 697 930
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	668 888	178 438		847 326
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	10 789			10 789
TOTAL	4 377 607	178 438		4 556 045

AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	A L'OUVERTURE	DOTATION	REPRISES	A LA CLÔTURE
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	243 156	1 520		244 676
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	477 669	88 567		566 236
TOTAL	720 825	90 087	0	810 912

ÉTAT DES CRÉANCES

ÉTAT DES CRÉANCES	MONTANT BRUT	À UN AN	À PLUS D'UN AN
ACTIF IMMOBILISÉ	4 980		4 980
ACTIF CIRCULANT ET CHARGES D'AVANCE	2 988 559	2 988 559	
TOTAL	2 993 539	2 988 559	4 980

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION

NATURE DES PROVISIONS	A L'OUVERTURE	AUGMENTATION	UTILISÉES	NON UTILISÉES	A LA CLÔTURE
STOCKS ET EN-COURS					
COMPTES DE TIERS	526 307	108 321	382 945	23 303	228 380
COMPTES FINANCIERS					
TOTAL	526 307	108 321	382 945	23 303	228 380

Au cours de l'exercice 2018, la provision comptabilisée au 31 octobre 2018 a diminuée d'environ 57%, passant de 526 307 € au 31 octobre 2017 à 228 380 € en 2018, notamment dû aux passages en perte de créances douteuses en accord avec la direction pour un total de 382 945€, selon le détail ci-dessous :

- 1886€ concernant des créances anciennes individuellement non significatives
- 7946 € sous certificat d'irrecouvrabilité
- 284737€ pour des déclarations de créances rejetées ou des sociétés fermées
- 88379 € par geste commercial (suite à malfaçon ou non terminaison définitive des travaux)

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

NOTES SUR LE BILAN : PASSIF

CAPITAL SOCIAL

MOUVEMENTS DES TITRES	NOMBRE	VALEUR NOMINALE	CAPITAL SOCIAL
TITRES EN DÉBUT D'EXERCICE	4 000 000	1	4 000 000
TITRES ÉMIS			
TITRES REMBOURSÉS OU ANNULÉS			
TOTAL	4 000 000	1	4 000 000

L'associé unique de la société est la société 20-20 Technologies Inc. domiciliée à Laval au Québec qui détient 100% du capital social de 2020 Technologies France S.A.S.

CAPITAUX PROPRES

POSTES DU BILAN	MONTANT AU 31 OCTOBRE 2017	AFFECTATION RÉSULTAT EXERCICE PRÉCÉDENT	RÉSULTAT DE L'EXERCICE	RECAPITALISATION	MONTANT AU 31 OCTOBRE 2018
CAPITAL	4 000 000				4 000 000
RÉSERVE LÉGALE	8 466				8 466
AUTRES RÉSERVES	0				0
REPORT À NOUVEAU RÉSULTAT	(1 540 652)	(274 374)			(1 815 026)
	(274 374)	274 374	(44 478)		(44 478)
TOTAL	2 193 440	0	(44 478)	0	2 148 962

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

PROVISIONS

NATURE DES PROVISIONS	A L'OUVERTURE	AUGMENTATION	UTILISÉES	NON UTILISÉES	A LA CLÔTURE
PROVISION ENGAGEMENT RETRAITE	54 717	64 093	0	(54 717)	64 093
PROVISION POUR AMENDES & PÉNALITÉS	0	0	0	0	0
PROVISION PERTES FUTURES	1 287	14 547	(1 287)		14 547
AUTRES LITIGES	31 069	0	0	0	31 069
TOTAL	87 073	78640	(1 287)	(54 717)	109 709

ÉTAT DES DETTES

ETAT DES DETTES	MONTANT TOTAL	DE 0 À 1 AN	DE 1 À 5 ANS	PLUS DE 5 ANS
ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT				
DETTES FINANCIÈRES DIVERSES				
FOURNISSEURS	1 835 148	1 835 148		
DETTES FISCALES & SOCIALES	921 023	921 023		
AUTRES DETTES	2 360	2 360		
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	1 504 020	1 504 020		
TOTAL	4 262 551	4 262 551		

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

DÉTAIL DES POSTES CONCERNÉS PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	PCG	MONTANT
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	48600000	306 635
TOTAL		306 635

Le solde du compte est composé principalement des dépenses engagées pour des salons et des abonnements de services relatifs aux exercices 2018/2019.

CHARGES À PAYER

DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	PCG	MONTANT
FACTURES NON PARVENUES	40810000, 40820000	116 476
TOTAL		116 476

DETTES FISCALES ET SOCIALES	PCG	MONTANT
CONGÉS PAYÉS	42820000	145 086
BONUS À PAYER	42850000	178 341
PERSONNEL - AUTRES CHARGES A PAYER	42860000, 42860001	0
CHARGES/CONGÉS PAYÉS	43820000	69 941
BENEFICES POUR VENTES A PAYER	43850000	64 068
EFFORT CONSTRUCTION	43861000	14 876
TAXE APPRENTISSAGE	43862000	9 649
FORMATION CONTINUE	43863000	14 829
CVAE	44861000	0
CFE	44862000	2 325
C3S	44863000	0
TVTS	44864000	7230
AGEFIPH	44865000	3 255
TOTAL		509 600

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	PCG	MONTANT
PCA	48700000	1 504 020
TOTAL		1 504 020

Le solde est composé des revenus différés attachés aux contrats pluriannuels de maintenance et de location de licences.

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

TRANSFERT DE CHARGES

Les transferts de charges comptabilisés au titre de l'exercice 2018 s'établissent à 377 697€. Ils correspondent aux avantages en nature accordés à certains salariés de mise à disposition de véhicules ainsi qu'aux transferts de charges aux autres entités 2020.

CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

	CHARGES	PRODUITS
AMENDES & PÉNALITÉS	220	0
PRODUITS SUR EXERCICE ANTÉRIEURE	0	0
FRAIS EXCEPTIONNELS	0	13 210

INFORMATION SUR LE CHIFFRES D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires global toutes activités confondues s'élève à 6 295 759 € hors taxes. Les ventes se répartissent comme suit :

TYPE DE CLIENTS	ZONES GÉOGRAPHIQUES	MONTANT
EXTERNE	FRANCE	5 459 113
EXTERNE	UNION EUROPÉENNE	640 927
EXTERNE	HORS UNION EUROPÉENNE	195 719
TOTAL		6 295 759

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

AUTRES ÉLÉMENTS DE L'EXERCICE

EFFECTIF MOYEN

CATÉGORIE	EFFECTIF MOYEN
CADRES	15.1
EMPLOYÉS ET OUVRIERS	19.8
TOTAL	34,90

ENTREPRISES LIÉES

INFORMATIONS CONCERNANT LE BILAN:

TITRES DE PARTICIPATION	0
PROVISIONS SUR TITRES DE PARTICIPATION	0
PROVISIONS PERTES FILIALES	0
CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS	14 403
COMPTES COURANTS DÉBITEURS	0
PROVISIONS SUR C/C	0
AUTRES CRÉANCES	0
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	1 401 317
COMPTES COURANTS CRÉDITEURS	0
AUTRES DETTES	0

INFORMATIONS CONCERNANT LE COMPTE DE RESULTAT :

PRODUITS FINANCIERS DES PARTICIPATIONS	0
DOTATIONS AUX PROVISIONS FINANCIÈRES	0
PRODUITS SUR COMPTES COURANTS	0
CHARGES SUR COMPTES COURANTS	0
CHIFFRES D'AFFAIRES GROUPE INTERCO	330 207
ACHATS GROUPE INTERCO	1 861 864

TYPE D'ENGAGEMENT	MONTANT
ENGAGEMENTS DONNES : AVALS, CAUTIONNEMENTS ET GARANTIES	505 719
ENGAGEMENTS REÇUS	0

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

Les engagements sont composés de :

- Engagement quant au bail immobilier des locaux
- Engagement quant au bail des voitures
- Engagement quant au bail des bien meubles (photocopieur)

RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

La rémunération des organes de direction n'est pas communiquée car cela conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

HONORAIRES ET MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les honoraires des commissaires aux comptes au titre du contrôle légal des comptes s'élèvent à 19 876€ pour l'exercice clos le 31 octobre 2018.

SOCIÉTÉ MÈRE ÉTABLISSANT LES COMPTES CONSOLIDÉS

La consolidation des données est effectuée par la compagnie mère, 2020 Technologies Inc. qui est une compagnie consolidée en vertu de la Loi sur les sociétés par action du Québec.

COMPTE PERSONNEL DE FORMATION (CPF)

Dans le cadre de la réforme de la formation professionnelle, le Compte Personnel Formation (CPF) a remplacé le Droit Individuel à la Formation (DIF), depuis le 1er janvier 2015. Les heures accumulées au titre du DIF par les collaborateurs au 31 octobre 2018 sont transférées à l'initiative des salariés sur le CPF. Les droits liés au CPF sont désormais attachés à chaque salarié, et l'accompagnent durant toute sa vie professionnelle, indépendamment de son employeur.

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

ÉLÉMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Néant
